

L'art spolié, traces perdues dans l'histoire

CHEFS-D'ŒUVRE VOLÉS (3)

Avocat spécialisé dans la restitution des œuvres pillées, Christopher Marinello traque les biens volés à travers le monde. En Suisse, les Musées des beaux-arts de Berne et Zurich examinent à la loupe la provenance des collections controversées

OLGA YURKINA X @YurkinaOlga

Novembre 2013. Christopher Marinello se trouve à New York lorsque le magazine allemand *Focus* publie une enquête tonitruante sur le «trésor nazi» – plus de 1500 tableaux de maître retrouvés dans un appartement à Munich. «J'ai reçu un appel sur mon portable. Elaine Rosenberg, la belle-fille du collectionneur Paul Rosenberg, avait reconnu sur l'une des images de l'article un tableau de Matisse dérobé à son beau-père pendant la Deuxième Guerre mondiale», raconte l'avocat spécialisé dans les recherches et la restitution des œuvres spoliées.

En l'espace de deux semaines, les chercheurs en provenance de son agence Art Recovery International, s'appuyant sur les archives de la famille, préparent une lettre de réclamation prouvant que la *Femme assise* de Matisse avait été pillée par Hermann Goering lui-même. «Nous avons soumis cette lettre aux autorités allemandes et avons entamé deux ans de négociations avec le gouvernement en vue de la restitution», explique l'expert, surnommé dans la presse internationale «le Sherlock Holmes de l'art».

Établi à Paris, Paul Rosenberg était l'un des plus influents collectionneurs et marchands d'art du XXe siècle. Avant que la guerre n'éclate, il a transféré une partie de ses collections à l'étranger et a pu lui-même fuir en 1940 à New York, où il a relancé son affaire.

Rien de romanesque

Documents de l'époque à l'appui, arguments «astucieux» dans sa poche, en mai 2015, Christopher Marinello obtient la restitution de la *Femme assise* à la famille Rosenberg. Ce sera l'un des premiers tableaux restitués du «butin de Munich», une collection qui se trouve être celle du marchand d'art nazi Hildebrand Gurlitt, et dont son fils Cornelius a gardé le secret pendant plus de 70 ans.

Qu'on veuille l'appeler «le détective de l'art», cela ne change rien sur le fond pour l'avocat, à bientôt trente-neuf ans de carrière. Son travail est loin d'être romanesque: «J'élabore des stratégies visant à récupérer les œuvres d'art volées, des

toiles de maître à la haute horlogerie, sans que les victimes doivent passer par des procédures judiciaires longues et coûteuses. J'ai affaire à des voyous qui déroberaient leur propre mère, je dois négocier avec des criminels, des receleurs et de nouveaux propriétaires qui peuvent se montrer grossiers et désagréables. Un jour, un marchand allemand qui a vendu une toile spoliée à un ressortissant suisse m'a fait savoir que son client, «en tant que collectionneur suisse, ne partage pas l'histoire de l'Holocauste». Moi je suis d'avis que le monde entier partage ces horreurs et que tout devrait être fait pour réparer les erreurs historiques.»

La cupidité est l'un de ses combats: «Lorsque je suis contacté par les propriétaires des biens volés, la première chose que j'entends est: «Combien allez-vous me payer?» Que ce soit clair: nous ne payons pas de rançon pour les œuvres pillées.»

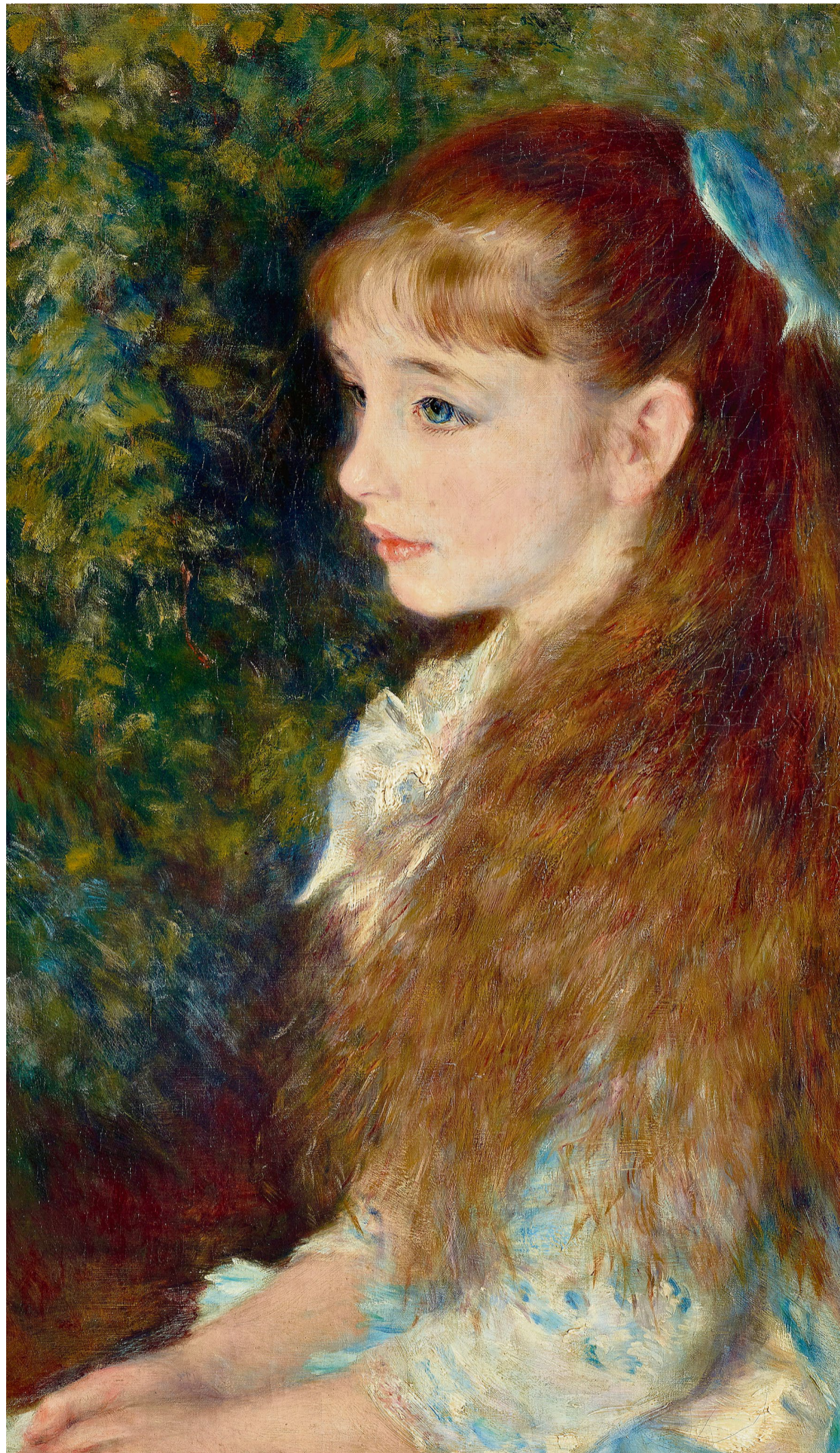
L'inverse est pourtant possible: récemment, son agence a été mandatée par des marchands et propriétaires qui ont souhaité connaître la vérité sur la provenance des œuvres en leur possession et les restituer aux victimes de façon confidentielle.

Ironiquement, les premières ennemies de cet homme de loi sont... les lois elles-mêmes. Celles qui «profitent au commerce de l'art en permettant aux acheteurs d'œuvres volées de revendiquer un titre de propriété». «Au fil des ans, j'ai pu constater à quel point les gouvernements, la police et les systèmes judiciaires se soucient peu de la criminalité dans le monde de l'art. Si les lois suisses et allemandes relatives à la restitution par les musées ont évolué favorablement, aucun progrès n'a été fait dans le secteur privé. La plupart des œuvres pillées se trouvent chez des collectionneurs ou dans des coffres-forts, y compris suisses», critique-t-il.

Si au niveau des Etats, les Principes de Washington, adoptés en 1998 par 44 pays, dont la Suisse, régulent de manière non contraignante la restitution des œuvres identifiées comme spoliées et incitent à trouver des solutions «justes et équitables» avec les héritiers, dans les cas de litige entre particuliers, la protection de la propriété privée et les délais de prescription sont un casse-tête juridique.

«La question des pillages nazis se pose depuis bientôt 90 ans, dit Christopher

Pierre-Auguste Renoir, portrait d'Irène Cahen d'Anvers, 1880. Le tableau sera confisqué à la famille par le régime national-socialiste en 1941. (COLLECTION EMIL BÜHRLER/ KUNSTHAUS ZÜRICH/AUTREFOIS COLLECTION CAMONDO/ PROLITTERIS ZÜRICH)



Marinello, parce que dans le monde entier, des acheteurs en ont profité. Tant que les attitudes et la législation ne changent pas en faveur de la transparence, les questions de restitution continueront d'être un problème.»

Des cas «jaune-rouge»

L'affaire Gurlitt crée de l'émotion et relance la question de la restitution au niveau politique. En mai 2014, le Musée des beaux-arts de Berne apprend, à sa grande stupéfaction, qu'il a été désigné héritier de la collection par l'octogénaire. Avec quelque 1500 œuvres, l'institution hérite, en 2016, des études sur la provenance menées en Allemagne. «Cornelius Gurlitt a été le premier collectionneur privé à accepter que sa collection soit traitée selon les Principes de Washington», explique Nina Zimmer, directrice du musée bernois.

Des biens légués avec les tableaux ont permis de financer, entre autres, le premier département de recherche en provenance au sein d'un musée suisse, avec l'objectif de retracer le contexte des acquisitions et d'identifier les cas de spoliation. Le Musée des beaux-arts de Berne développe son propre système de classification, à l'image d'un feu de signalisation. «Le

vert signifie que l'historique des acquisitions pendant la période de 1933 à 1945 a pu être complètement retracé et qu'il ne s'agit pas d'une œuvre spoliée, tandis que le rouge signale une spoliation», explique

régime national-socialiste, tandis que pour le jaune-rouge, il existe des indices de circonstances suspectes.

«L'ironie de l'histoire, c'est que parmi plus de 1000 œuvres de la collection estampillée comme trésor nazi, les cas de spoliation avérés sont rares», dit Nina Zimmer.

A l'issue des vérifications, 32 tableaux sont classés en jaune-rouge et 9 en rouge. Pour les premiers, une solution juste et équitable a été trouvée; les œuvres spoliées ont été toutes restituées. «Chaque restitution est une victoire pour nous, souligne Nina Zimmer. Nous continuons les recherches et restons ouverts à toute nouvelle piste concernant l'histoire de ces tableaux. Il est de notre devoir de rendre public ce chapitre de l'histoire, de répondre aux questions que le public se pose.»

Au Musée des beaux-arts de Zurich, le public a posé des questions, beaucoup de questions, concernant une autre collection aussi belle que controversée: celle du marchand d'armes allemand naturalisé Suisse Emil Bührle, qui a fait fortune pendant la Deuxième Guerre mondiale avec son entreprise basée à Oerlikon. Les ventes à l'Allemagne nazie et à ses alliés, particulièrement, ont fait de lui à la fin de la guerre l'homme le plus riche de Suisse.

“

DANS LE MONDE ENTIER, DES ACHETEURS ONT PROFITÉ DES PILLAGES NAZIS

CHRISTOPHER MARINELLO, AVOCAT

Nina Zimmer. Tout se complique pour le jaune, divisé en deux catégories: jaune-vert et jaune-rouge. Dans les deux cas, il reste des lacunes dans la chaîne de provenance. Mais pour le jaune-vert, les recherches ne révèlent aucun indice de spoliation par le